



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Cinquième Commission

Points 108 et 109 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

Deuxième partie : plan-programme biennal

Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

Déclaration présentée par le Secrétaire général

1. Conformément aux dispositions des paragraphes 347, 348 et 349 de son rapport (A/59/16), sur le programme 24, Services de gestion et services d'appui, du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 [A/59/6 (Prog. 24)], le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général :

a) De lui faire rapport à sa soixantième session, et tous les deux ans par la suite, sur la contribution que le Département de la gestion apporte à l'amélioration des méthodes de gestion, y compris les mesures visant à accroître l'efficacité et la productivité, au Secrétariat (par. 347);

b) D'élaborer un plan avec un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'ONU, notamment en adoptant une approche à l'échelle du Secrétariat en vue de les rationaliser et de les automatiser, et de lui faire rapport à sa soixantième session sur le plan et les progrès accomplis dans sa mise en œuvre (par. 348);

c) D'améliorer les instruments qui permettent de déterminer le coût des activités et des produits et de lui faire rapport à sa soixantième session sur les options qui pourraient être envisagées pour appliquer les techniques de comptabilité des coûts, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (par. 349).

2. Les activités à mener concerneraient le programme 24, Services de gestion et services centraux d'appui, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, tel que révisé (A/57/6/Rev.1), et le chapitre 29, Gestion et services centraux d'appui, du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (chap. 29A et B)].

3. Afin de tenir compte des dispositions des recommandations, le programme de travail prévu au titre du chapitre 29, Gestion et services centraux d'appui, du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 serait modifié comme suit :

Chapitre 29A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

B. Programme de travail

1. Services de gestion

Au paragraphe 29A.14 a) ii), sous « Documentation à l'intention des organes délibérants », ajouter les produits suivants :

« rapport à l'Assemblée générale à sa soixantième session sur la contribution que le Département de la gestion apporte à l'amélioration des méthodes de gestion, y compris les mesures visant à accroître l'efficacité et la productivité, au Secrétariat; rapport à l'Assemblée générale à sa soixantième session sur un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'ONU, notamment en adoptant une approche à l'échelle du Secrétariat en vue de rationaliser et d'automatiser les opérations et procédures administratives »;

Chapitre 29B

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

A. Direction exécutive et administration

Au paragraphe 29B.16, ajouter les activités suivantes et changer en conséquence les lettres initiales des alinéas existants :

« b) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport à l'Assemblée générale à sa soixantième session sur les options qui pourraient être envisagées pour appliquer les techniques de comptabilité des coûts, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales;

c) Autres services de fond : étude de faisabilité sur l'ampleur des moyens nécessaires pour améliorer les instruments qui permettent de déterminer le coût des activités et des produits ».

4. En ce qui concerne les rapports recommandés aux paragraphes 347 et 348 du rapport du Comité du programme et de la coordination, il a été estimé qu'ils pourraient être établis en utilisant les ressources existantes allouées au titre du chapitre 29A, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

5. La recommandation figurant au paragraphe 349 du rapport du Comité impliquerait que le Secrétariat doit procéder à une étude de faisabilité en 2005. Cela nécessiterait le recours à un cabinet d'experts-conseils spécialisé dans la

comptabilité des coûts. L'étude aurait pour objectif d'analyser les techniques de comptabilité des coûts disponibles et leur applicabilité pour déterminer et analyser les coûts des activités et des produits à l'ONU. L'objectif serait également de savoir s'il y a éventuellement lieu d'adapter les systèmes multiples existants, notamment le Système intégré de gestion, le Système intégré de suivi et d'autres systèmes en place, pour obtenir des données fiables et de déterminer les ressources nécessaires pour l'acquisition, l'application, la gestion et la tenue continue du système de comptabilité des coûts. On estime à 500 000 dollars le montant des ressources connexes nécessaires pour mener l'étude. Il a en outre été estimé que des ressources supplémentaires seraient également nécessaires à cette fin. Les applications éventuelles, dont le coût peut être raisonnablement estimé à des millions de dollars, ne peuvent pas actuellement être prévues de manière fiable avant l'étude de faisabilité.

6. Les incidences sur le budget-programme récapitulées aux paragraphes 3 à 5 ci-dessus ont été signalées au Comité du programme et de la coordination lors de l'adoption de son rapport (voir E/AC.51/2004/7) et au Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 (voir A/59/16, par. 14), conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

7. Si l'Assemblée générale décide d'adopter les recommandations figurant aux paragraphes 347, 348 et 349 du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/59/16) :

a) Les activités visées au paragraphe 3 ci-dessus seraient ajoutées au programme de travail approuvé par la résolution 58/270 du 23 décembre 2003 au titre du chapitre 29, Gestion et services centraux d'appui;

b) Un crédit additionnel d'un montant de 500 000 dollars serait nécessaire au titre du chapitre 29B, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Ce montant serait imputé sur le fonds de réserve et, en tant que tel, devrait figurer dans l'état récapitulatif des montants que l'on envisage de prélever sur le fonds de réserve, document qui sera présenté à la Cinquième Commission à la fin de la principale partie de la session en cours de l'Assemblée générale.